



Copine mexicaine veut venir en france

Par **donsebas**, le 21/11/2011 à 20:20

bonsoir , alors voila ma question : j'ai ma fiancée "en devenir" qui est mexicaine je voudrais savoir quel sont les recours ou les choses a faire pour qu'elle puisse venir en france , doit-on impérativement se marier en france? une fois marié quel sera son statut legal? merci

Par **mimi493**, le 21/11/2011 à 23:16

Il me semble que les Mexicains peuvent venir en France sans visa court séjour, donc pour 3 mois maxi. Par contre, bien se renseigner, car il me semble qu'on leur demande à leur arrivée en France, leur attestation d'hébergement et l'attestation d'une assurance-maladie/rapatriement.

Si vous vous mariez dans les 3 mois, il faudra soit qu'elle retourne au Mexique pour avoir son visa long séjour (je suppose que vous êtes Français) soit qu'elle vive en situation irrégulière pendant 3 mois afin de pouvoir prouver 6 mois de vie commune (attention, avec preuves abondantes comme un bail aux deux noms, son nom sur les factures, la même domiciliation bancaire etc.)

Si vous n'avez jamais vécu au Mexique, la question de la réalité du couple se posera aussi donc préparez les preuves de la réalité de votre couple (photos datées par un développement pro, billets d'avion en commun, attestation de tiers etc.)